

# PROJET

# de territoire

2030

# Édito



Établissement public actif depuis plus de 40 ans, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM) a vu peu à peu la construction de fondations solides d'une intercommunalité au service de son territoire. Si le développement économique la mobilise prioritairement, car générateur de créations d'emplois, l'aménagement du territoire embrasse désormais la politique de la ville et la cohésion sociale, l'urbanisme, le transport, la protection de l'environnement...

De la même manière, « respecter » la singularité de chacune des onze communes qui composent ce territoire, autorise aussi à concevoir leur complémentarité.

Le présent projet de territoire détermine ainsi les priorités pour aménager, de manière cohérente le territoire, en concertation avec les communes membres. Ce document projette l'ensemble des champs d'actions de

la collectivité autour d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux. Il vise aussi à mobiliser des partenariats autour d'une ligne directrice pour les dix années qui viennent. Son ambition est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement et de développement du territoire communautaire. Respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, ce programme pluriannuel constitue le ciment de notre action avec, pour fondations, la qualité de vie et la mutualisation des moyens communaux, un tissu économique dynamique et un environnement de qualité.

Enfin, ce projet commun, qui guidera notre action jusqu'en 2030, doit être en mouvement pour continuer à s'adapter aux évolutions, opportunités et besoins territoriaux.

## Un projet de territoire, c'est :

- Un projet global et cohérent ;
- Une feuille de route pour l'avenir ;
- Une démarche volontaire et collective ;
- Un levier de solidarité territoriale ;
- Un outil de légitimité et de crédibilité.

*Pierre Lang*

Président de la Communauté  
de Communes de Freyming-Merlebach

## ► SOMMAIRE

<b>Diagnostic</b>	p. 3
Territoire & cadre de vie	p. 4
Situation socio-économique	p. 8
Synthèse AFOM	p. 16
<b>Stratégie</b>	p. 17
<b>Axe n°1</b> Valoriser le cadre de vie	p. 20
<b>Axe n°2</b> Renouveler l'image du territoire	p. 24
<b>Axe n°3</b> Favoriser le développement économique	p. 31
<b>Annexe – compétences de la CCFM</b>	p. 38

# ▶ DIAGNOSTIC

Chapitre 1.

## Une situation privilégiée

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach est située à l'Est du Département de la Moselle, au cœur de l'ancien bassin houiller lorrain. Ce territoire se trouve en pleine mutation économique, démographique et sociologique.

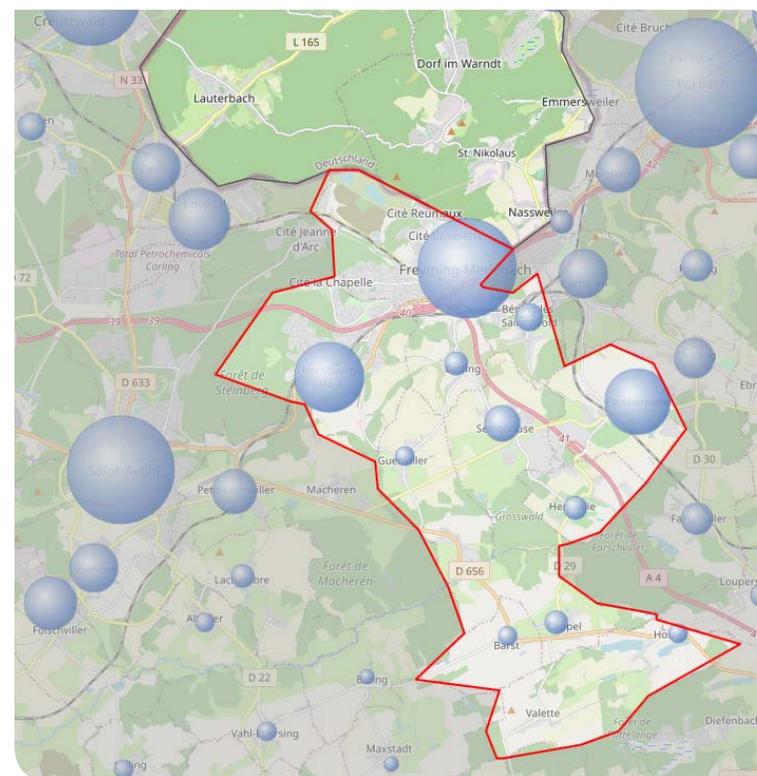
**CCFM : 11 communes - 31 709 habitants**

Communes	Population	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Freyming-Merlebach	12 844	1 418
Hombourg-Haut	6 272	512
Farébersviller	5 509	801
Betting	877	216
Béning-lès-Saint-Avold	1 146	316
Guenviller	656	138
Henrville	748	194
Cappel	701	116
Barst	575	96
Hoste	602	64
Seingbouse	1 787	222

INSEE, 2021

Située à 40 minutes de Metz et à 15 minutes de Sarrebruck, l'intercommunalité de Freyming-Merlebach est desservie par de grands axes de communication, principalement l'A4 reliant Paris à Strasbourg et l'A320 vers la Sarre. L'accessibilité externe du territoire bénéficie également de la ligne ferroviaire Paris – Francfort, passant par Béning-lès-Saint-Avold et Hombourg-Haut, et d'une desserte TGV à proximité (gare de Forbach). Sa position géographique au cœur des enjeux transfrontaliers régionaux (Métropole Sarrebruck Moselle Est) et ce réseau d'infrastructures majeures, lui confèrent un réel potentiel d'attractivité.

*Carte 1 : population et voies de communication*



IGN - INSEE, 2020

## Des paysages et un cadre de vie à valoriser

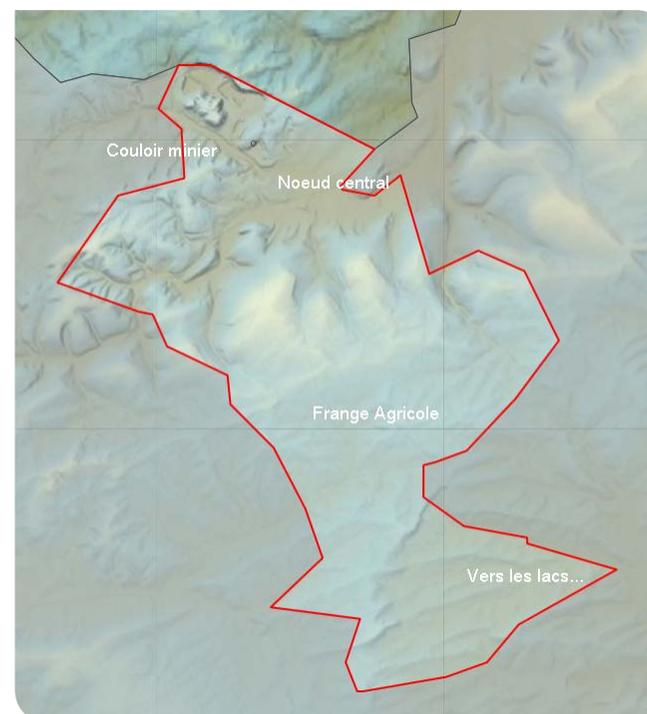
L'exploitation du charbon a, pendant plus de 150 ans, marqué le territoire de la CCFM. Les activités minières ont laissé des traces profondes dans le paysage en modifiant les formes du relief et l'occupation des sols, en favorisant l'urbanisation et l'industrialisation du territoire. C'est désormais son point faible : une image négative qui est dominée par quelques composantes très prégnantes dans le paysage, comme les friches industrielles ou les grandes cités de logements collectifs. Pourtant, la réalité est plus contrastée puisque le territoire se distingue par 2 grands systèmes paysagers, en fonction du relief :

**Au Nord, le couloir minier du Merle et le Nœud central :** le couloir creusé par le Merle et liant Freyming-Merlebach à L'Hôpital doit sa singularité à sa relative discrétion dans le paysage, liée à son caractère encaissé entre la Forêt de Saint-Avold et la forêt du Warndt, mais aussi et surtout à son identité minière. Cette étroite et courte vallée abrite une mémoire industrielle encore très marquée.

Au cœur Nord du territoire, la conurbation de Freyming Merlebach occupe quant à elle une place articulatoire. À la croisée de plusieurs vallons (Rosselle, Merle...), ce site – carrefour, coïncide avec un important nœud de réseau. Croisée autoroutière et distribution ferroviaire y occupent une place importante au contact d'une urbanisation importante. Le paysage est marqué par cette concentration urbaine forte, encadré par un relief marqué notamment à Hombourg-Haut et son site historique construit à flanc de relief. L'arrivée depuis l'autoroute sur Freyming-Merlebach est aussi très spectaculaire et présente une façade urbaine, très représentative des développements urbains successifs. La Rosselle, pourtant déterminante dans l'installation humaine est ici assez discrète et fortement artificialisée.

**Au Sud, la grande frange agricole ondulée :** une grosse moitié du territoire est un territoire agricole pittoresque bien conservé qui peut accepter de nouveaux habitants, de nouvelles activités, de manière maîtrisée. Ce rebord du vaste plateau lorrain s'étire selon un long ruban ondulé. Le paysage procède ainsi d'une succession de différentes « chambres » paysagères, habitées par quelques villages, installées le plus souvent dans les creux. C'est un paysage champêtre où alternent des finages de labours et de prés. Le Sud du territoire connaît, autour de Barst et Hoste, un secteur lacustre singulier qui annonce les paysages voisins de lacs de Moselle. Celui-ci présente des caractéristiques très comparables au reste du plateau mais les étangs y tiennent une place importante en termes d'ambiance et d'attractivité.

*Carte 2 : Relief et composantes paysagères*



## Un environnement à préserver

Au Nord du territoire intercommunal, les vallées de la Merle et de la Rosselle ont été fortement impactées par l'activité industrielle et la qualité des eaux présente encore aujourd'hui un état chimique dégradé et un potentiel écologique considéré comme moyen. Parmi les substances mesurées, les concentrations de zinc et de cuivre sont encore trop élevées. Pourtant, la CCFM recouvre de multiples milieux écologiques, propices à renfermer une diversité biologique d'une richesse étonnante. De vastes étendues forestières couvrent une partie du territoire, où séjournent animaux et plantes familiers des milieux boisés comme le Chat sauvage, le Blaireau, la Martre, etc.

L'**avifaune** des milieux forestiers est diversifiée avec, par exemple, la présence de six espèces de pic (le Pic noir, le Pic mar, le Pic vert, le Pic cendré, le Pic épeichette, le Pic épeiche), du Gobemouche à collier et du Gobemouche noir.

Les falaises de la Carrière de Freyming-Merlebach et les anciens chevalements, offrent des niches aux rapaces comme le Grand-Duc d'Europe, le Grand corbeau, le Faucon pèlerin...

D'autres espèces profitent des étendues champêtres du Plateau lorrain comme l'Aubépine à gros fruits et l'Epipactis de Muller qui se développe sur sol calcaire.

La partie occidentale du Plateau lorrain, où de multiples cours d'eau prennent naissance est imprégnée de zones humides et constitue l'habitat de nombreuses **espèces d'oiseaux d'eau et d'oiseaux migrants** comme la Grue cendrée.

Ces milieux sont accueillants pour de nombreuses espèces rares des règnes végétaux (comme le Millepertuis des étangs, le Seneçon à feuilles de Barbarée, le Troscart des Marais) et animaux (notamment les Odonates : libellules et demoiselles et les oiseaux comme le Blongios nain, le Butor étoilé, le Rousserolle turdoïde...).

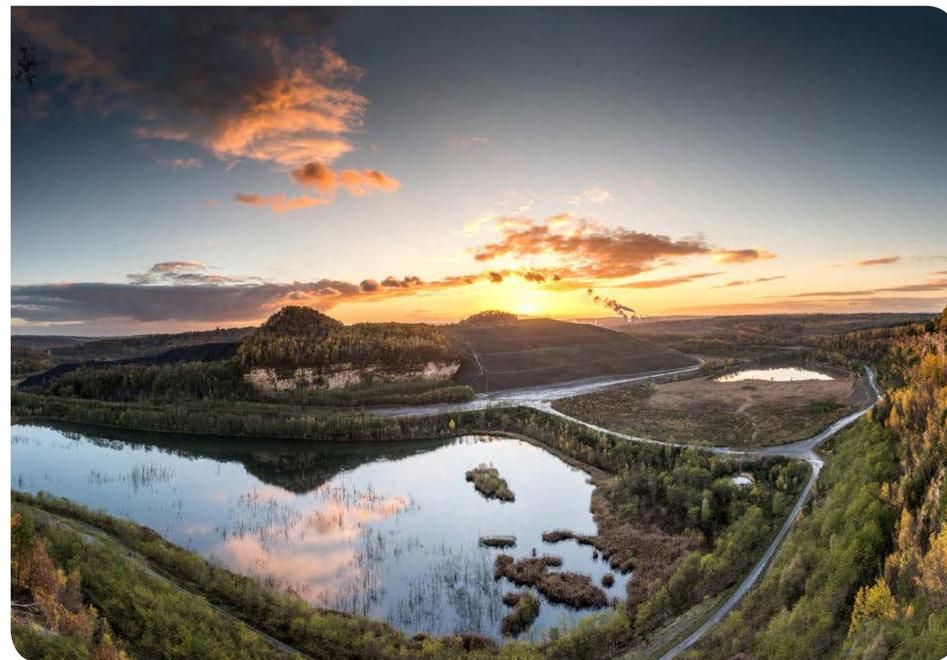
L'**inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) recense depuis 1982 de manière la plus exhaustive possible les espaces naturels terrestres remarquables.

Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de connaissance des milieux naturels. Il doit être consulté dans le cadre de n'importe quel projet d'aménagement du territoire.

La CCFM comprend plusieurs ZNIEFF qui correspondent à d'anciens sites d'exploitation minière (Carrière de Freyming) ou des zones humides. Dans la carrière, les espèces remarquables recensées appartiennent pour la plupart aux groupes des **amphibiens, des reptiles, des mammifères** (essentiellement des chiroptères) et des oiseaux. Un Plan National d'Actions (PNA) ayant pour objectif la conservation des espèces menacées a été instauré pour 2 espèces présentes dans la carrière : le Pélobate brun et le Crapaud vert.

### *Carrière Barrois à Freyming-Merlebach*



## Un environnement à préserver

Sur le plateau, les **zones humides** sont très nombreuses. Il s'agit notamment des étangs et prairie de Hoste, du Marais de Valette à Hoste. Ces écosystèmes constituent un biotope favorable pour de nombreux amphibiens, oiseaux, insectes et plantes associés aux milieux humides. C'est la diversité des espèces observées sur ces milieux qui a déterminé leur inscription en ZNIEFF.

### ZNIEFF de la CCFM

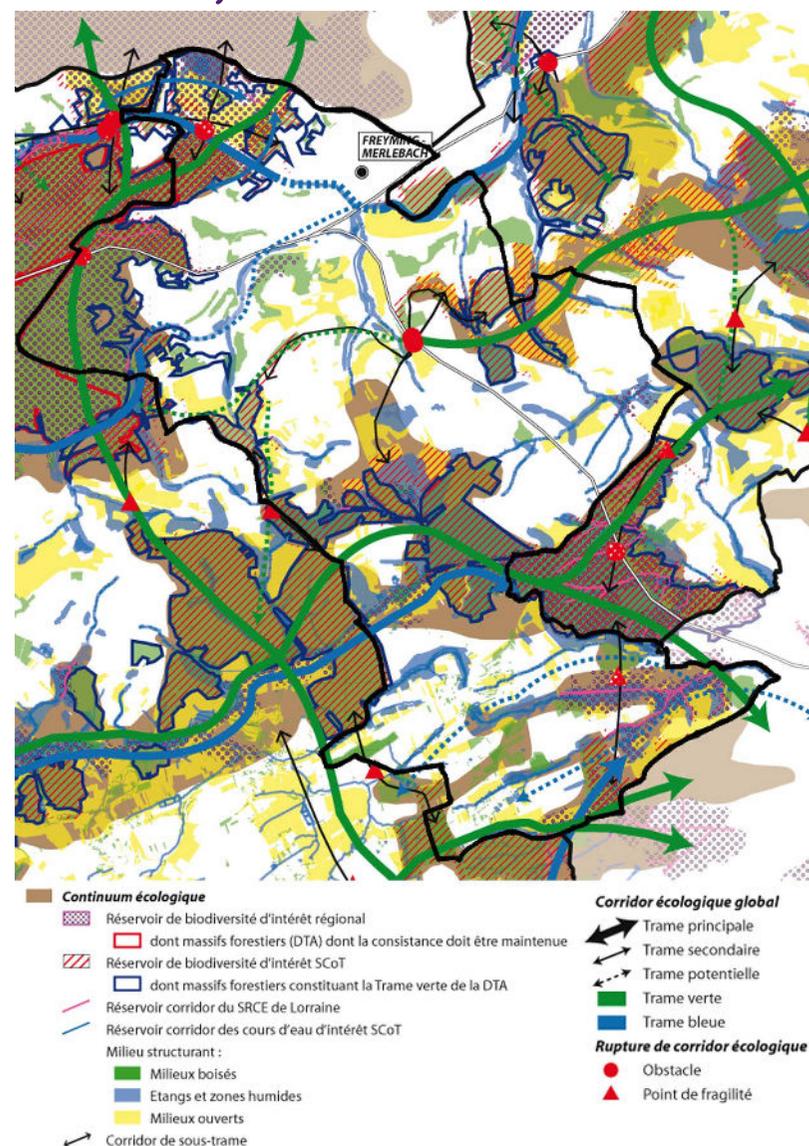
ZNIEFF	Milieux principaux	Superficie (ha)
Forêts de Cappel et Farschviller	Forêts caducifoliées	540
Carrière de Freyming	Carrières	347
Étangs et prairies de Hoste	Eaux douces stagnantes	192
Marais de Valette à Hoste	Marais	35
Marais de Bruskir à Farébersviller	Marais	17

Muséum National d'Histoire Naturelle

Mais pour assurer la fonctionnalité écologique d'un territoire, préserver certaines entités remarquables n'est pas suffisant. Il faut veiller à la mobilité des espèces sur le territoire et donc garantir des possibilités d'échanges entre les sites d'habitat. En plus des espaces remarquables présentés précédemment se trouve aussi une nature « ordinaire », qui doit être sauvegardée à travers des actions de préservation et de restauration de corridors écologiques.

**La Trame Verte et Bleue (TVB)** constitue l'une des principales mesures de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) du 12 juillet 2010. L'outil TVB a été développé dans le souci de maintenir ou de rendre possible la mobilité des espèces sans bloquer le développement des activités humaines. Il s'agit de concilier les enjeux de biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique.

Carte 3 : Synthèse de la Trame Verte et Bleue



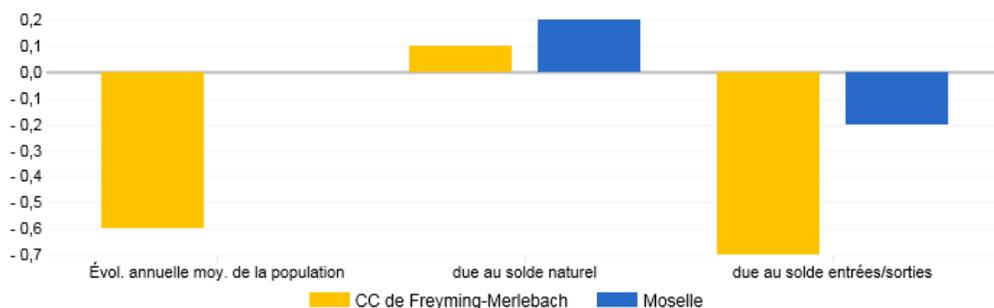
## Une population vieillissante

### Évolution de la population depuis 1990

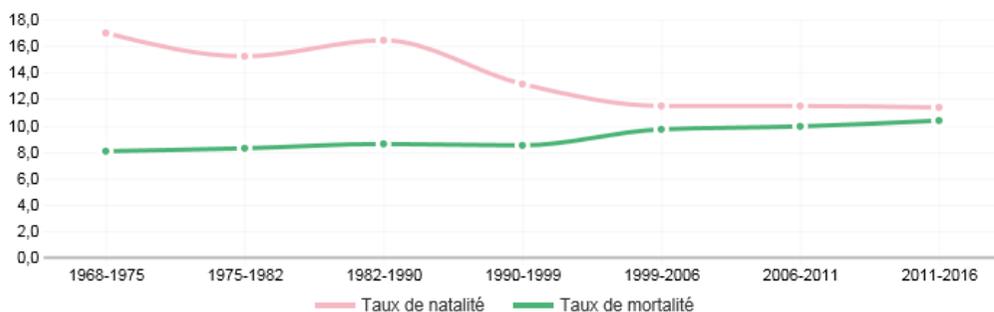
Périodes	Population		Densité (hab./km <sup>2</sup> )	
	CCFM	Moselle	CCFM	Moselle
1990	38 518	1 011 302	518,4	162,7
1999	37 826	1 023 447	509,1	164,6
2006	35 013	1 036 776	471,2	166,8
2011	33 302	1 045 146	448,2	168,1
2017	31 925	1 043 522	429,7	170,0

INSEE, 2020

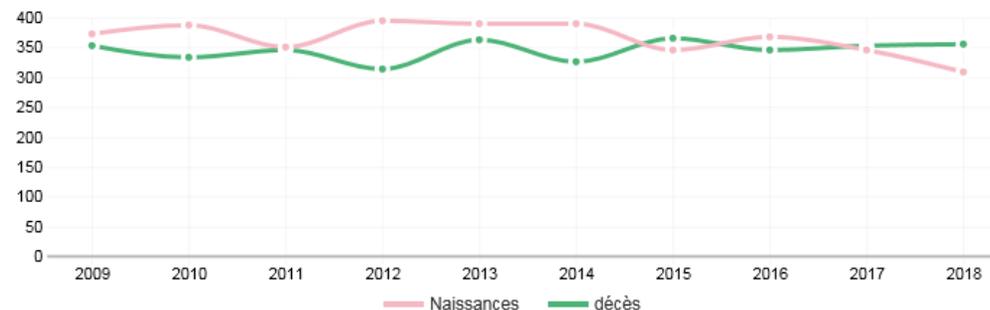
### Évolution de la population en % (INSEE, 2020) :



### Taux de natalité et taux de mortalité annuel moyen pour 1000 hab. (INSEE, 2020) :



### Naissances et décès domiciliés (INSEE, 2020) :



Depuis 1990, la population du territoire a fortement diminué : - **6593 habitants, soit -17,1%**.

L'évolution démographique du territoire est liée aux fluctuations du solde naturel (rapport entre les décès et les naissances) et du solde migratoire (rapport entre les arrivées et les sorties). Or, à l'échelle de la CCFM, ces deux indicateurs affichent une tendance défavorable à une croissance de la population globale.

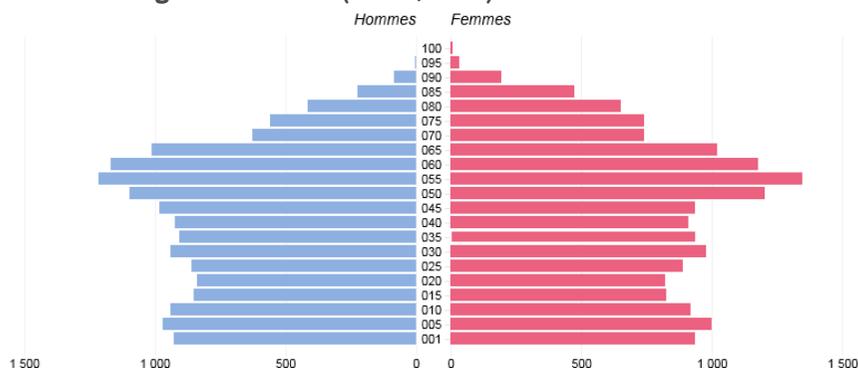
- **Le solde migratoire est fortement déficitaire** : depuis les années 90, le territoire enregistre plus de départs que d'arrivées de population. Si un recul de ce phénomène est identifiable à l'échelle du département, il se maintient sur le territoire de la CCFM.
- **Un solde naturel de moins en moins dynamique** : depuis les années 1990, une diminution progressive est observée et ne permet plus de pallier les départs de nombreux ménages, qui impactent directement le niveau démographique du territoire. En 2014, le solde naturel est excédentaire mais trois fois moins important qu'au cours des années 90 et cinq fois moins qu'au cours des années 80. En 2018, le nombre de décès est devenu supérieur au nombre de naissances.

## Population par grandes tranches d'âge en 2016

Catégories	Nombre		%	
	CCFM	Moselle	CCFM	Moselle
0 à 14 ans	5 688	178 399	17,6	17,1
15 à 29 ans	5 090	179 274	15,8	17,2
30 à 44 ans	5 592	199 337	17,3	19,1
45 à 59 ans	6 774	225 092	21,0	21,5
60 à 74 ans	5 745	168 383	17,8	16,1
75 ans ou +	3 393	94 787	10,5	9,1
<b>TOTAL</b>	<b>32 282</b>	<b>1 045 272</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

INSEE, 2020

## Pyramide des âges de la CCFM (INSEE, 2020) :



Le profil démographique du territoire, autrefois caractérisé comme territoire « jeune », affiche aujourd'hui l'ensemble des traits d'un territoire qui vieillit. En effet, la perte de vitesse démographique observée à l'échelle globale du territoire a impacté :

- La population âgée de moins de 25 ans (et notamment les 20-24 ans) qui est faiblement représentée en 2015 ;
- Les personnes de plus de 60 ans sont surreprésentées par rapport aux jeunes : le territoire concentre plus de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans.

## Une précarité inquiétante

### Population de 15 ans ou +, par CSP

Catégories	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	40	0,2
Artisans, commerçants, chefs entreprise	562	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	703	2,6
Professions intermédiaires	2 509	9,4
Employés	4 211	15,8
Ouvriers	4 686	17,6
Retraités	7 540	28,3
Autres personnes sans activité professionnelle	6 402	24,0
<b>Total</b>	<b>26 653</b>	<b>100,0</b>

INSEE, 2020

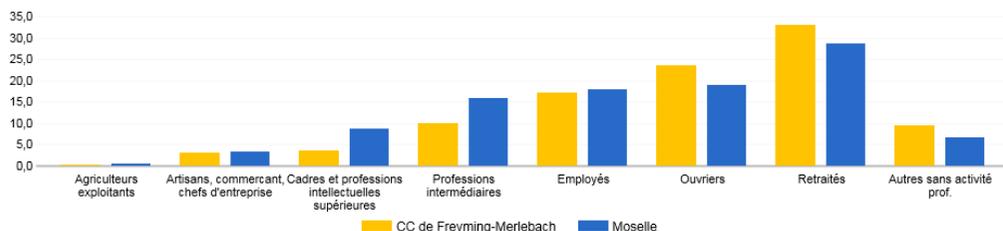
### Population de 15 ans ou +, par sexe et par CSP

Catégories	Hommes	Femmes
Agriculteurs exploitants	30	10
Artisans, commerçants, chefs entreprise	415	147
Cadres et professions intellectuelles supérieures	501	203
Professions intermédiaires	1 341	1 168
Employés	865	3 346
Ouvriers	3 638	1 047
Retraités	4 476	3 064
Autres personnes sans activité professionnelle	1 671	4 731
<b>Total</b>	<b>12 938</b>	<b>13 715</b>

INSEE, 2020

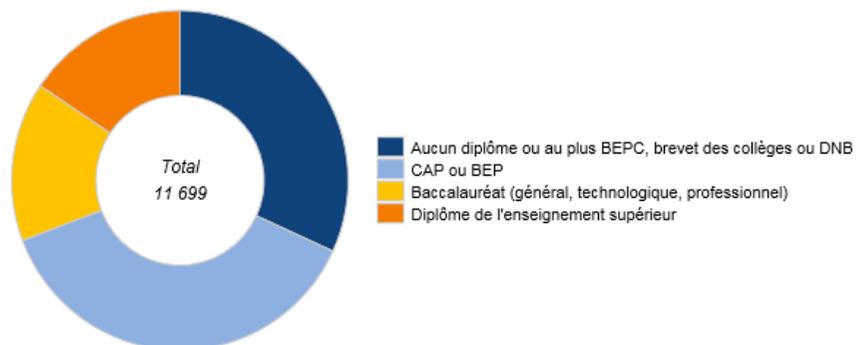
La représentation des personnes sans activité professionnelle (population au chômage et la population inactive) est nettement surreprésentée (24 % en 2016). La part des retraités représente 28,3 % de la population et explique en partie le vieillissement du territoire. Les ouvriers et les employés représentent plus du tiers de l'ensemble.

## Ménages selon la CSP de la personne de référence (INSEE, 2020) :

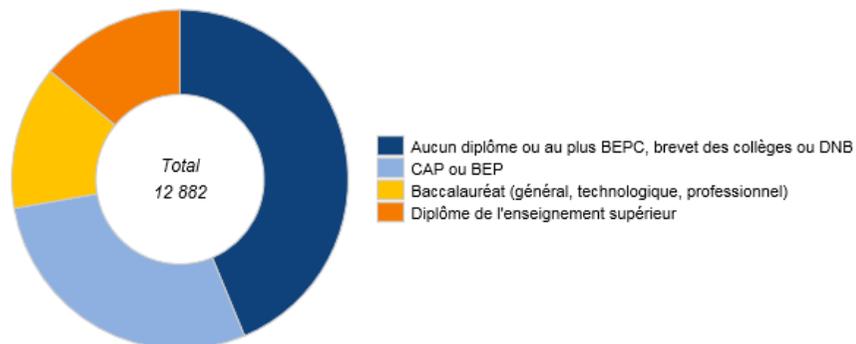


La part des professions intermédiaires et supérieures progresse actuellement, mais reste moins représentée qu'à l'échelle de la Moselle. Les professionnels du monde agricole, dont la représentation est de 0,2 %, apparaît relativement faible.

## Diplôme le plus élevé des HOMMES non scolarisés de 15 ans ou + (INSEE, 2020)



## Diplôme le plus élevé des FEMMES non scolarisées de 15 ans ou + (INSEE, 2020) :



Le niveau des diplômes des personnes non scolarisées de plus de 15 ans apparaît globalement faible sur le territoire de la CCFM : plus des 2/3 de ces personnes ont un niveau scolaire inférieur au Baccalauréat.

## Chômage des 15-64 ans

Indicateurs	CCFM	Moselle
Nombre de chômeurs	2 712	68 8473
Taux de chômage %	21,3	14,1
Taux de chômage des femmes %	21,4	14,7
Taux de chômage des hommes %	21,1	13,6
Part des femmes parmi les chômeurs %	47,7	49,5

INSEE, 2020

## Taux de chômage par sexe et par âge

Catégories	Taux de chômage des femmes %		Taux de chômage des hommes %	
	CCFM	Moselle	CCFM	Moselle
15-24 ans	36,6	29,2	38,9	30,0
25-54 ans	20,0	13,2	19,1	11,6
55-64 ans	17,7	12,9	15,8	11,9
<b>Ensemble</b>	<b>21,4</b>	<b>14,7</b>	<b>21,1</b>	<b>13,6</b>

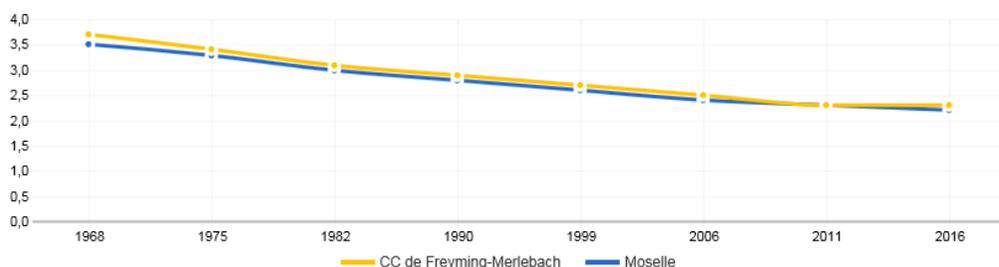
INSEE, 2020

Le territoire est marqué par un taux de chômage (21,3 %) particulièrement élevé par rapport au département. Ce taux culmine à 38,9 % pour les hommes de 15 à 24 ans.

L'évolution de l'emploi, de la population active et du taux de chômage montre bien que le territoire est en situation de mutation économique et de restructuration. L'emploi peu qualifié auparavant développé dans l'industrie est graduellement remplacé par des emplois demandant une qualification supérieure, notamment dans le secteur tertiaire. Le taux de chômage important pose la question de la reconversion des personnes peu qualifiées pour favoriser leur retour sur le marché du travail.

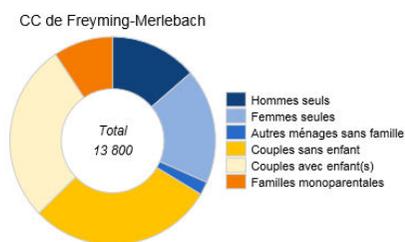
## Des besoins en logements qui évoluent

**Évolution de la taille des ménages (INSEE, 2020) :**  
(Nombre moyen d'occupants par résidence principale)



Les ménages de la CCFM sont de plus en plus petits et cela impacte les besoins en logements. Avec une taille moyenne des ménages de 2,3 personnes, la CCFM maintient un niveau égal à la moyenne départementale, malgré le desserrement des ménages observé (2,6 en moyenne par ménage en 1999).

**Composition des ménages (INSEE, 2020) :**



Globalement, la composition des ménages sur le territoire de la CCFM est également semblable à celle observée à l'échelle du département.

Dans le détail, les ménages composés d'une seule personne, qui sont en constante augmentation sur les 10 dernières années, sont aujourd'hui majoritaires. La diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales, etc.) impacte les structures familiales et accroît la part des plus petits ménages.

Aujourd'hui, **33,7 %** de la population de la CCFM vivent seuls contre 23,8 % en 1999. Dans le même temps, la proportion des couples avec enfants a fortement chuté ces 10 dernières années et les formes familiales plus contemporaines (monoparentalité, recompositions familiales...) prennent de l'ampleur. Les foyers monoparentaux, longtemps considérés comme une forme atypique de la famille, représentent aujourd'hui plus de 10 % des familles de la CCFM.

Les indicateurs de pauvreté-précarité élevés constatés sur la CCFM placent ce territoire parmi les plus défavorisés du département. Les analyses réalisées par l'Observatoire Départemental de l'Habitat de la Moselle sur les revenus fiscaux nous apportent un éclairage sur la situation : 25 % des ménages se situent en-dessous du seuil de pauvreté par rapport aux 17 % au niveau du département.

L'ampleur et la persistance de populations défavorisées sont à mettre en lien avec la présence de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- La Cité des Chênes à Hombourg-Haut ;
- La Cité Chapelle à Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut ;
- La Cité de Farébersviller (quartier classé en « Veille active renforcée »).

Depuis une dizaine d'années, la construction de logements neufs a fortement diminué : -80 % (source : SITADEL). Cette baisse de la construction neuve est directement imputable au ralentissement de la réalisation de logements collectifs. Depuis 2008, la production de logements est essentiellement axée sur des logements individuels « purs ». Malgré cette baisse de la construction neuve, le nombre de logements vacants n'a cessé d'augmenter et atteint près de 1900 logements à l'heure actuelle, soit 12 % du parc global (source FILOCOM). Cette vacance est surreprésentée dans les logements collectifs, notamment de grande taille, (16 %) en comparaison avec les logements individuels (5 %). La production de logements, qui ne correspond pas au profil démographique du territoire a ainsi contribué à l'augmentation de la vacance.

## Une économie en transition

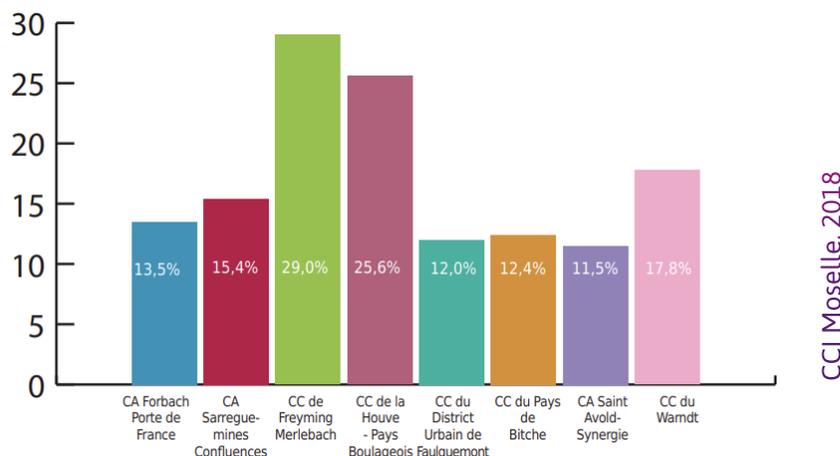
### Emploi selon le secteur d'activités

Catégories	CCFM		Moselle	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	43	0,5	4 847	1,4
Industrie	1 147	14,5	56 560	15,9
Construction	375	4,7	23 028	6,5
Tertiaire	6 353	80,3	269 733	76,2
<b>Ensemble</b>	<b>7 918</b>	<b>100</b>	<b>354 168</b>	<b>100</b>

INSEE, 2020

En 1990, le canton de Freyding-Merlerbach était dominé par le secteur industriel qui regroupait près de 9 000 emplois. Depuis, l'économie du territoire s'est fortement réorientée en faveur du secteur tertiaire. À l'heure actuelle, la CCFM présente une répartition des emplois par secteur d'activités plus proche des moyennes départementales. Il est également important de noter que 9 % des actifs de la CCFM travaillent actuellement à l'étranger, principalement en Sarre.

### Évolution du nombre d'établissements par EPCI en Moselle Est, depuis 2010



CCI Moselle, 2018

### Création d'établissements en 2018, par secteur d'activités

Catégories	Nombre	%
Industrie	6	2,3
Construction	36	13,7
Commerce, transport, hébergement, restauration	128	48,9
Services aux entreprises	40	15,3
Services aux particuliers	52	19,8
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>100,0</b>

INSEE, 2020

En Moselle-Est, la plus forte croissance du nombre d'établissements depuis 2010 est enregistrée par la CCFM. Le secteur d'activités le plus représenté dans les créations récentes est celui du commerce, transport, hébergement et restauration.

### Principaux employeurs de la CCFM

Nom	Commune	Activité	Tranche d'effectif
<b>Industrie / BTP</b>			
MAGNA LORRAINE EMBOUTISSAGES	Henriville	Découpage, emboutissage	250 – 499
AGC INTERPANE GLASS FRANCE	Seingbouse	Fabrication de verre plat	150 – 199
<b>Commerce, transport, hébergement et restauration</b>			
FREYDIS (Leclerc)	Betting	Grande distribution	250 – 499
AUCHAN	Farébersviller	Grande distribution	250 – 499
<b>Services</b>			
TFN PROPRETÉ EST	Henriville	Société de nettoyage	250 – 499
ONET Services	Freyding-M	Nettoyage bâtiments	250 – 499

CCI Moselle, 2018

## Des capacités d'accueil en nette diminution

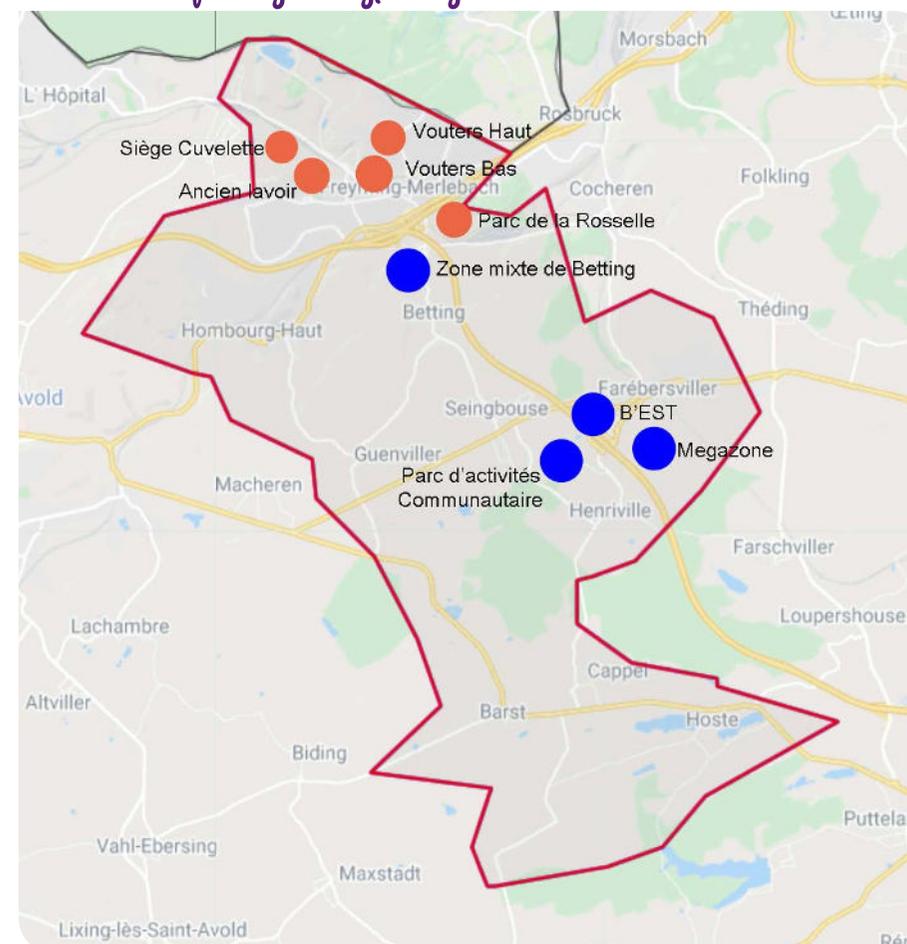
Zones d'activités			
Nom	Typologie	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)
Mégazone	Industrie + champs photovoltaïque	100	10
Parc d'activités Communautaire	Industrie	112	6
Zone mixte de Betting	Mixte, dont commerce	23	0
B'EST	Commerce	30	0

Pendant des années, des réserves foncières ont été constituées par la CCFM, là où la pression foncière des Houillères du Bassin de Lorraine se faisait moins sentir. Aujourd'hui, ces espaces accueillent des zones d'activités à proximité des autoroutes A4 et A320. Sur ces espaces, la CCFM s'est notamment exercée à la réalisation de plusieurs bâtiments relais qui ont systématiquement trouvé acquéreur.

Anciennes friches industrielles			
Nom	Typologie	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)
Parc de la Rosselle	Mixte	23	12
Vouters Bas	Artisanat	1,5	0,8
ZAC Merle (Vouters Haut + voies VFLI)	Mixte	40	25
Siège Cuvelette	Artisanat	33	9
Ancien lavoir	Mixte	9	6

Localisées sur le ban communal de Freyming-Merlebach ou à proximité, les friches industrielles des Houillères du Bassin de Lorraine peuvent constituer une véritable opportunité de développement économique et urbain pour les années à venir...

Carte 4 : Localisation de zones d'activités économiques et des friches industrielles



## Des équipements et des services de qualité

Depuis plusieurs années, dans le but de retrouver une plus grande attractivité, la CCFM a modernisé son offre en matière d'équipements et de services de qualité :



« **Aquagloss** » est un complexe nautique de loisirs et de détente, situé à Freyming-Merlebach. À l'intérieur on trouve un bassin sportif de 25 mètres, un bassin ludique équipé d'une rivière à courant ; une pataugeoire et un toboggan.

À l'extérieur on trouve un bassin sportif de 25 mètres, un bassin ludique équipé de bancs massants, un geyser, un canon à eau, un

toboggan multipiste de 15 mètres, une pataugeoire, des gradins, une pelouse, deux espaces de jeux et une cafétéria. Un **espace Bien-Être** de 500 m<sup>2</sup>, ouvert depuis novembre 2017, vient compléter cet équipement.



« **L'Office de tourisme communautaire** », situé à Hombourg-Haut, propose un accueil professionnel et personnalisé à destination du public. Il assure la diffusion de l'information qui concerne le territoire de la CCFM, la documentation touristique locale, régionale et transfrontalière.

Il propose également un service de billetterie (Saison culturelle, Rencontres Musicales, spectacles, cinéma, complexe nautique...).

Il dispose d'un site Internet qui recense un guide des hôtels, restaurants et hôtes sur le territoire, les actualités et informations touristiques de la CCFM. Des visites guidées sont également proposées sur différents sites (Hombourg-Haut, Ligne Maginot aquatique à Barst et Hoste, carrière de Freyming-Merlebach...).



« **Le Gouvry** » est une salle de spectacles et de concerts au sein du territoire de la CCFM, d'une capacité de 700 places. Le Gouvry se place en acteur incontournable pour la culture dans le Bassin Houiller. L'offre culturelle variée propose des concerts, du théâtre, de l'humour et d'autres surprises révélées au cours de l'année.



« **Les pistes cyclables** » ont été fortement développées par la CCFM au cours des 10 dernières années. Désormais, 57 km d'itinéraires traversent symboliquement le territoire et d'autres projets viendront encore étoffer le réseau dans les années à venir...



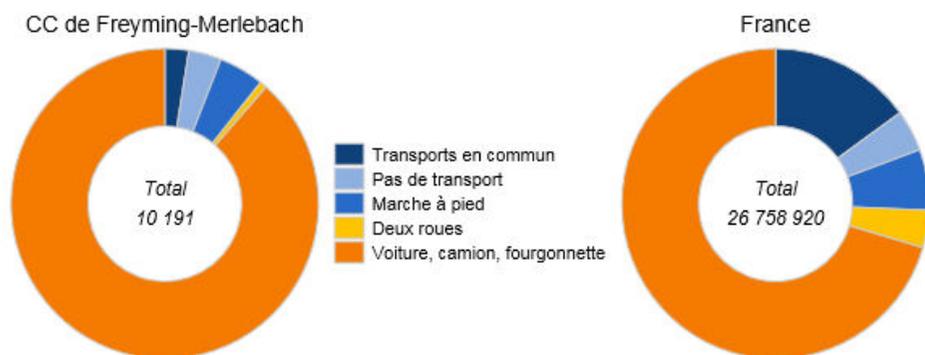
« **FTH** » : dès 2014, la CCFM avait décidé du déploiement d'un réseau tout fibre sur les 11 communes du territoire, pour un investissement total de 6 millions d'euros, et de créer la Régie FIBRESO, chargée de la gestion de ce réseau.

## Des transports en commun peu développés

Le territoire de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach semble offrir un potentiel intéressant en matière de mobilité. Il est en effet traversé par des axes majeurs (A4, A320, lignes SNCF...). Néanmoins, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach ne dispose pas d'une compétence en matière de transports publics, si bien que la desserte de l'intercommunalité est essentiellement assurée par le réseau « Fluo Grand Est 57 » dont les usagers sont majoritairement des scolaires. Le réseau « Fluo Grand Est 57 » tente de pallier l'absence de transports urbains.

Les quartiers de la périphérie de la ville (**QPV**) sont particulièrement **mal desservis par les transports publics** : l'offre de transports urbains reste essentiellement centrée sur le cœur de l'agglomération. Les secteurs périphériques, en l'occurrence, la Cité Chapelle et la Cité des Chênes, à Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut, ne font pas l'objet d'une politique de desserte par les transports collectifs dont elles auraient certainement besoin. Cela contribue à renforcer l'usage, déjà quasi exclusif, de la voiture particulière. Outre le problème environnemental que cela soulève, cette déficience de l'offre de transport public pose également le problème de l'accessibilité à l'emploi : les personnes financièrement les plus fragiles, qui n'ont pas la possibilité d'avoir une voiture, cumulent les difficultés pour accéder à un emploi.

**Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail (INSEE, 2020) :**



Des publics nombreux et variés en subissent les conséquences : allocataires du RSA et des minima sociaux, personnes en insertion, en contrats précaires, en formation, jeunes de moins de 26 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants et travailleurs pauvres.

### **Le manque d'autonomie dans les déplacements des populations les plus précaires a plusieurs causes :**

- Culturelles et psychosociales (manque de connaissance des différents moyens de locomotion existants, difficultés de compréhension et d'appropriation...);
- Financières ;
- Géographiques (zones inaccessibles/mal desservies, habitations éloignées des bassins d'emploi...);
- D'organisation du travail (horaires atypiques...).

Il découle de cela une situation de réel isolement des populations des QPV par rapport aux zones d'emplois et aux quartiers périphériques possédant de plus nombreux équipements publics et commerciaux : une amélioration du réseau de dessertes de transports en commun favoriserait le désenclavement de ces quartiers, notamment à destination des centres-villes et des gares SNCF.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Une bonne situation, au carrefour de grands axes de communication	Un déclin démographique important et une population vieillissante	L'anticipation du vieillissement en développant les services à la personne, pour créer de l'activité et de l'emploi	Le départ des jeunes : le territoire n'arrive pas à conserver ses forces vives
Une bonne desserte routière et ferroviaire	Un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes et des CSP peu variées	La reconquête de friches industrielles	Les difficultés d'accès au marché du travail par un manque de qualification
Un environnement de qualité	Des disponibilités foncières qui diminuent et qui sont peu mobilisables à court terme	Le développement des transports en commun, notamment pour les personnes « vulnérables »	Une forte dépendance à certaines filières (ex : automobile)
Des équipements récents à rayonnement départemental	De nombreux logements vacants et/ou inadaptés à la demande	Le confortement du tourisme de proximité	Des problèmes de santé publique liés au vieillissement et à la paupérisation
	Des transports urbains peu développés	L'amélioration du cadre de vie et la préservation des paysages naturels	Une détérioration du cadre de vie et de l'image du territoire

# ► STRATÉGIE

## Chapitre 2.

## 3 axes de développement

3 axes ont été retenus pour le développement thématique du projet de territoire. Ces 3 axes visent à donner de la cohérence et de la structure aux actions en ciblant les priorités pour les 10 années à venir... Ces priorités sont :

### Axe 1 – Valoriser le cadre de vie

- Valoriser les espaces naturels et les paysages
- Donner une nouvelle vocation aux friches industrielles
- Limiter notre impact sur l'environnement



### Axe 2 – Renouveler l'image du territoire

- Proposer une offre de services adaptée aux besoins du territoire
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Favoriser les mobilités alternatives et durables



### Axe 3 – Favoriser le développement économique et durable

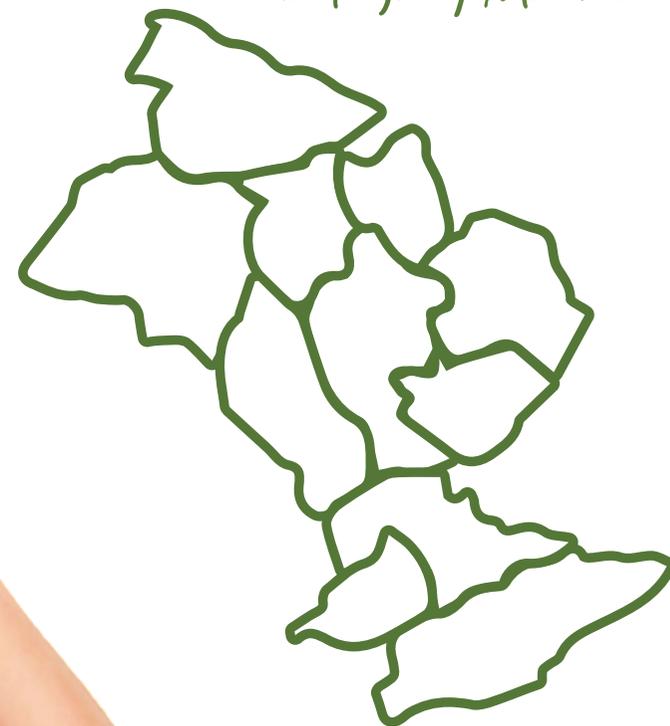
- Moderniser le potentiel d'accueil des activités économiques
- Stimuler le développement des entreprises
- Accompagner les initiatives locales



**ICI aussi,**  
**ON voit loin !**



*Communauté de communes  
de Freyming-Merlebach*



## Valoriser les espaces naturels et les paysages

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Aménager les abords des vallées de la Merle et de la Rosselle

Les vallées de la Merle et de la Rosselle constituent une opportunité de réintroduction de la nature au cœur du territoire. En conjuguant renaturation et restauration du cours d'eau et des friches industrielles, il sera possible de créer un réseau d'espaces naturels, paysager et destiné aux loisirs, permettant de rompre avec l'image de friche qui caractérise cet espace, de restaurer l'attractivité de ce secteur tout en améliorant la qualité de vie des habitants. La restauration et l'aménagement des berges de la Merle et de la Rosselle reposeront sur un projet cohérent permettant d'y connecter le réseau de pistes cyclables et de marquer le caractère paysager de « corridor vert » qui annonce l'entrée Nord de l'intercommunalité par la RD26.

Cette démarche doit être menée en concertation avec le Syndicat mixte d'Aménagement des Berges de la Rosselle, en tenant compte entre autres des problématiques suivantes : remontées de nappe, zones inondables potentielles, augmentation du débit de la Merle dans les années à venir, augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies « exceptionnelles », etc.

#### Parc de loisirs de la carrière Barrois



La carrière de Freyming-Merlebach propose un potentiel indéniable en matière de valorisation d'un espace naturel et paysager.

La création de plusieurs aménagements touristiques et de loisirs peut être envisagée sur ce site :

- Complexe hôtelier avec restaurant panoramique ;
- Lieu d'accueil dédié aux promeneurs, cavaliers et cyclistes ;
- Sanitaires, douches, coin pique-nique et petite restauration ;
- Location de matériel en lien avec les activités proposées sur le site ;
- Tyrolienne(s), pistes de luge d'été ;
- Aménagement des bassins pour la pêche ;
- Parcours de santé et observatoire pour la faune sauvage ;
- Prolongation de la piste cyclable ;
- Plateforme de stationnement à l'entrée du site, etc.

## Donner une nouvelle vocation aux friches industrielles

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Reconvertir le site de Vouters-Haut



Le Siège Vouters, site majeur d'extraction du charbon en Europe, comprenait autrefois de nombreux bâtiments nécessaires à sa bonne exploitation : chevalements, machinerie d'extraction, chaufferie, etc. À partir de 2003, les Charbonnages de France ont démolé la plupart des installations présentes sur le site. Aujourd'hui, ne subsistent que quelques bâtiments tels que les bains-douches, des bureaux ou encore l'infirmierie.

Les élus de l'intercommunalité et de la ville de Freyming-Merlebach ont décidé de travailler ensemble pour donner une nouvelle vocation au site suivant 2 axes :

- L'opportunité pour la ville de Freyming-Merlebach de disposer d'une salle des fêtes communale plus moderne qui prendra sa place à l'intérieur des bains-douches entièrement rénovés.
- La nécessité pour la Communauté de communes de bénéficier d'une halle événementielle polyvalente et de bureaux dédiés à l'emploi et à l'entreprise. Un parc d'activités économiques et des espaces verts seront également aménagés pour compléter cet équipement.

#### Centrale solaire photovoltaïque



La CCFM souhaite encourager la réalisation de centrales solaires photovoltaïques sur son territoire, pour la production d'électricité. En France, ce type de centrale fait l'objet d'appels d'offres spécifiques de la part de l'État, dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Les projets sont sélectionnés en fonction du prix du kWh, de leur impact carbone et plus généralement de leur « pertinence environnementale ».

Sur le territoire intercommunal, plusieurs sites sont propices à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque, en particuliers les friches industrielles (ex : Schistier du Warndt, parties non constructibles du Parc de la Rosselle et de Vouters-Haut...).

## Donner une nouvelle vocation aux friches industrielles

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Aménager la zone d'activités de Vouters-Bas



Suite à l'arrêt de l'exploitation minière, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach s'est engagée dans un processus de reconquête et de requalification des anciennes friches emprises des Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) qui ont façonné et fortement conditionné le développement du paysage urbain de ce territoire.

Ces emprises considérables constituent une véritable opportunité de développement pour le territoire de la Communauté de Communes et de restructuration urbaine pour la ville de Freyming-Merlebach.

La vallée de la Merle représente dans ce contexte le lieu privilégié des mutations urbaines futures car elle concentre aujourd'hui un certain nombre de projets de reconversion.

La Communauté de Communes a ainsi décidé de réaliser une opération d'aménagement pour étendre la zone d'activités de Vouters-Bas. Cette zone comprend plusieurs parcelles permettant d'accueillir des activités artisanales. La CCFM pourrait y poursuivre sa démarche de création d'un d'hôtel d'entreprises.

#### Commercialiser les terrains du Parc de la Rosselle

Le Parc d'Activités de la Rosselle s'inscrit dans la trame urbaine des communes de Betting et Béning-Lès-Saint-Avold,

Cet espace constitue une opportunité exceptionnelle de reconquête urbaine grâce à sa surface importante de 22 ha et sa localisation à proximité immédiate de grandes infrastructures :

- Échangeurs autoroutiers de l'A320 et de la RD 603 ;
- Gare de Béning-Lès-Saint-Avold au croisement des lignes Paris/Francfort (TGV) et Hargarten/Strasbourg ;
- Pistes cyclables transfrontalières VELO VISAVIS et RD 603 ;
- Embranchement « fer » réalisable depuis le triage de Béning-lès-Saint-Avold ;

Cette ancienne plateforme industrielle offre ainsi un potentiel remarquable de développement d'activités commerciales, logistique et/ou de services.

## Limiter notre impact sur l'environnement

### ACTIONS

#### PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial



### OBJECTIFS

En 2020, la CCFM a entamé la réalisation d'un PCAET. Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation désormais obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

À noter que le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT, permettant ainsi d'intégrer des dispositions relatives à l'urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine...).

## Proposer une offre de services adaptée aux besoins du territoire

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Créer une maison des services au public



Une maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Les maisons de services au public revêtent diverses formes, au regard des besoins de la population locale et des spécificités du territoire (permanences sur les marchés, service itinérant...). Chaque maison de service au public délivre une offre diversifiée de services dans ses modalités et contenus, en fonction des accords passés entre la structure porteuse de la maison de services au public et les partenaires signataires d'une convention qui en décrit le fonctionnement : information de premier niveau, orientation vers les opérateurs de services, prises de rendez-vous pour des permanences ou à distance, accompagnement des usagers dans leurs démarches, accompagnement numérique, aide à la recherche d'emploi, etc.

Si chaque maison doit conventionner avec les opérateurs partenaires de la politique publique (Pôle emploi, le CNAM, la CNAF, la CNAV, la CCMSA et le groupe La Poste), une place importante est laissée aux partenariats annexes, avec d'autres acteurs institutionnels et associatifs locaux, afin de répondre au mieux au besoin des populations du territoire.

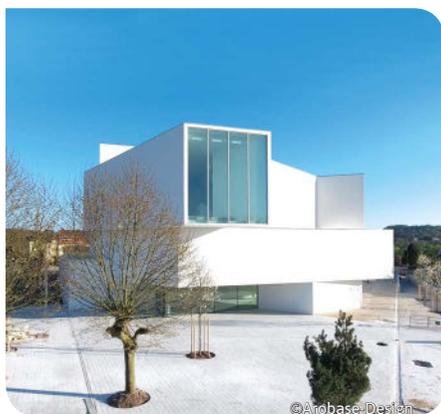
Porté par la Ville de Freyming-Merlebach pour l'ensemble des habitants de l'intercommunalité, ce projet bénéficiera du label « France Services ».

Les services proposés dans les France Services couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France Services. Au-delà de ce socle de services garantis et des services complémentaires que les collectivités peuvent déployer à leur initiative dans les France Services, de nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

## Proposer une offre de services adaptée aux besoins du territoire

### ACTIONS

#### Animation culturelle



### OBJECTIFS

Convaincue que la culture contribue à la cohésion sociale, la Communauté de Communes souhaite élaborer un projet culturel de territoire. La démarche consiste à dresser un état des lieux de la culture sur le territoire, étudier et analyser les besoins et les attentes de la population, formuler des préconisations et des propositions d'actions de développement culturel, afin de définir une politique culturelle à l'échelle de la Communauté de Communes accessible à tous et dans laquelle chacun pourrait trouver sa place.

#### Les principaux objectifs du projet culturel sont les suivants :

- Proposer une offre de programmation et d'actions culturelles concertées ;
- Développer la transversalité entre les actions avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire, c'est-à-dire coordonner et renforcer l'existant ;
- Aller à la conquête de nouveaux publics avec des actions spécifiques, notamment auprès du public jeune et des plus éloignés des pratiques culturelles (personnes âgées, familles à faibles revenus, personnes handicapées...) ;
- Valoriser une politique autour de la musique, des arts plastiques, de la danse, du spectacle vivant en proposant une programmation liant création, diffusion et formation ;
- Favoriser les pratiques amateurs et soutenir les actions mêlant les amateurs et les professionnels ;
- Accompagner les acteurs culturels intervenant sur le territoire ;
- Accompagner des actions contribuant au rayonnement de la Communauté de communes en créant ou en développant un ou des temps forts sur le territoire ;
- Utiliser différents sites attractifs sur le territoire : étangs de Hoste, site de la Papiermühle à Hombourg-Haut ;
- Trouver des partenariats avec des territoires avoisinants.

## Renforcer la cohésion sociale et territoriale

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Marketing territorial



Actuellement, le territoire de la CCFM est un point de passage au centre de l'axe autoroutier Metz-Strasbourg avec plus de 38 000 véhicules par jour. Néanmoins, la CCFM souffre encore à l'heure actuelle d'une image vieillissante de son territoire, d'un défaut de notoriété et d'image qui nuisent à son attractivité. Face à ce constat, il apparaît nécessaire de définir une stratégie d'attractivité et de marque partagée pour affirmer l'identité de l'intercommunalité.

Ce changement passe par la mise en place d'un marketing territorial qui s'adresse à des acteurs internes ou à des prospects externes au territoire. Il vise à mettre en place des actions à court et moyen terme pour convaincre d'y investir.

Le projet consiste ainsi à impliquer une chaîne d'acteurs, publics et privés, autour d'une identité territoriale commune (Office de tourisme, Aquagloss, Le Gouvy, La Médiathèque, Cinéma CGR...).

#### OPAH



Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, la Communauté de communes a notamment ciblé la requalification du parc de logements, la reconquête des centres (centres villes et bourgs) et la lutte pour la réduction de la vacance. Pour soutenir ces actions, la CCFM a décidé de mobiliser de nouveaux moyens.

Cette politique s'articulera autour de la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à destination du parc privé (propriétaires-occupants et propriétaires-bailleurs). L'OPAH constitue une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État, l'ANAH et l'intercommunalité. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Une étude devrait être finalisée courant 2020.

## Renforcer la cohésion sociale et territoriale

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### NPNRU



La CCFM accompagne les projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au regard des dysfonctionnements urbains des quartiers des Chênes et de la Chapelle, l'État a décidé en 2016 d'inscrire ces cités dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine d'intérêt Régional (NPNRU). L'objectif de ce programme qui s'étalera sur une dizaine d'années vise à redynamiser les quartiers et d'assurer un confort et une qualité de vie pour ceux qui y habitent.

Cela passera par de la démolition, de la réhabilitation, une nouvelle vocation de l'habitat actuel, la création d'un habitat adapté aux compositions familiales, des quartiers plus aérés, la création de cœurs de quartiers redynamisés, un désenclavement...

Les bailleurs, les villes de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut restent maîtres d'ouvrage de leurs opérations.

La CCFM intervient dans le suivi du projet par l'intermédiaire de son service « politique de la ville », notamment en matière d'attribution et de relogement. Pour assurer les relogements dans le cadre du NPNRU, une définition commune est rédigée sous forme de « Charte de relogement des locataires » à l'échelle de la CCFM. La Charte de relogement alimente le volet relogement de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution). Elle constitue le cadre de référence pour toutes les opérations de relogement financées par l'ANRU. Aussi, elle définit et contractualise les « règles du jeu » en matière de relogement.

Le bilan des relogements est présenté annuellement à la Conférence Intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le Préfet de la Moselle et le Président de la CCFM. Elle associe l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans la gestion des demandes et attributions de logements sociaux sur le territoire.

## Renforcer la cohésion sociale et territoriale

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### PLH - mise en place d'un observatoire de l'habitat



En 2018, la CCFM a validé son Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques...

Dans le cadre de son PLH, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach se trouve essentiellement confrontée à un enjeu de baisse démographique même si la situation n'est pas homogène sur le territoire, notamment entre les communes urbaines touchées par cette baisse et les communes rurales qui restent quant à elles plus attractives. L'objectif central du PLH est donc d'infléchir cette situation, due à un solde migratoire négatif, et de fixer la population locale.

Il s'agit donc d'améliorer les conditions d'habitat des ménages résidant sur le territoire à travers l'adaptation et la diversification de l'offre. Par ailleurs, il s'agit aussi de restaurer l'attractivité des villes centres et des pôles urbains, à travers une requalification du parc de logements existants et en s'inscrivant dans une dynamique de revitalisation.

Les intercommunalités dotées d'un PLH doivent mettre en place un dispositif d'observation annuel, dit observatoire de l'habitat.

L'objectif de cet outil est d'évaluer la réalisation des actions définies dans le cadre du PLH, identifier l'évolution des marchés immobiliers et des équilibres démographiques et sociaux afin de réajuster, si nécessaire, les politiques et les actions menées. Il est prévu un observatoire commun avec la Communauté d'Agglomération de Forbach dans un premier temps, pour s'élargir dans un second temps à l'échelle du SCoT Val de Rosselle.

## Favoriser les mobilités alternatives et durables

### ACTIONS

#### Réaliser des parkings de covoiturage intégrant des bornes électriques

Les aires de covoiturage permettent l'organisation du covoiturage à proximité d'axes structurants et des zones d'activités économiques, en permettant la visibilité de l'usage, le stationnement des véhicules des covoitureurs passagers ou le rabattement par d'autres modes (transport en commun, marche, vélo...).

La CCFM doit se pencher sur la réalisation d'une aire de covoiturage comprenant des bornes de recharge pour les véhicules électriques. En effet, le territoire se situe à un carrefour entre plusieurs axes de circulation majeurs, et il apparaît donc évident que ces deux dispositifs ont toute leur utilité. Ce double projet en faveur de la mobilité propre devrait à ce titre intégrer le programme d'action du PCAET.

### OBJECTIFS

#### Pistes cyclables



Au cours des dernières années, la CCFM a réalisé de nombreux itinéraires cyclables. L'objectif consiste à poursuivre le développement du réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire communautaire et d'assurer les liaisons avec les réseaux des intercommunalités voisines.

Une réflexion est également menée à l'échelle transfrontalière et vise à disposer d'un réseau de pistes cyclables continu en liaison avec le reste de la Moselle et avec l'Alsace. Ces grands itinéraires cyclables desserviront différents sites attractifs.

En complément de ces aménagements à vocation principale de loisirs, l'usage de la marche et du vélo sera favorisé pour les déplacements quotidiens. Un réseau maillé de cheminements piétons et vélos reliant les grands équipements publics (scolaires, administratifs, de loisirs...), les gares, les lieux d'habitat et les secteurs d'emplois est à organiser. Les possibilités de stationnement des vélos seront développées.

L'intermodalité entre les vélos et les transports collectifs sera affirmée.

Les tissus urbains existants ou à créer devront être rendus perméables aux piétons et aux vélos, afin de raccourcir les distances et d'en améliorer l'accessibilité.

Ce réseau doux doit être un puissant vecteur de requalification et de valorisation des environnements traversés. Il s'agira à chaque fois de tisser en profondeur, autour de ces différents fils, un paysage convivial et de caractère.

## Favoriser les mobilités alternatives et durables

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Développer la mobilité



La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach dispose désormais d'une compétence en matière d'organisation de la mobilité, à l'exception des services de transports régionaux préexistants (scolaires, interurbains...). Le programme d'actions pour les années à venir est composé de 20 actions : 14 actions à mettre en place pour l'ensemble des habitants du territoire et 6 actions répondant plus spécifiquement aux besoins des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

#### Liste des actions à l'échelle de la CCFM :

- Étudier avec la Région l'optimisation des lignes existantes pour mieux desservir les principaux points de destination ;
- Créer un guide d'aménagement des points d'arrêt et de leurs accès ;
- Aménager des aires de covoiturage ;
- Rejoindre et faire connaître une plateforme de covoiturage pour les déplacements du quotidien ;
- Créer le « Guide de la Mobilité » de la CCFM ;
- Appuyer la création d'un support billettique unique à l'échelle de la région ;
- Mettre en place des ateliers de révision du code de la route et étendre la bourse au permis à l'échelle de la CCFM ;
- Créer un service de covoiturage solidaire ;
- Faciliter les accès aux pôles d'échanges pour tous les modes de déplacement ;
- Créer le « Guide du piéton et du cycliste » de la CCFM ;
- Réaliser et mettre en œuvre des Plans piétons / vélos locaux à l'échelle de secteurs ;
- Créer et animer le Comité des partenaires ;
- Déployer des bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire ;
- Informer les employeurs sur leurs obligations et les accompagner dans la démarche.

#### Liste des actions à l'échelle des QPV :

- Optimiser la desserte des lignes de transport en commun existantes ;
- Créer un système de covoiturage solidaire ;
- Créer un garage solidaire ;
- Réduire la vitesse de circulation des voitures ;
- Expérimenter des lignes de pédibus en direction des écoles ;
- Installer des stationnements vélos à proximité des générateurs de déplacements locaux.

## Stimuler le développement des entreprises

### ACTIONS

#### Poursuivre la création de bâtiments relais et/ou d'hôtels d'entreprises



### OBJECTIFS

Dans l'objectif d'accueillir de nouvelles entreprises, la CCFM a construit plusieurs ateliers relais et hôtels d'entreprises depuis une quinzaine d'années.

Cette démarche a pour vocation la mise à disposition par une collectivité de bâtiments pour des activités orientées vers la production à destination d'entreprises en recherche de locaux.

Le concept est simple : l'intercommunalité finance la construction de locaux. Elle est à même de solliciter des subventions auprès de financeurs publics comme privés. Une fois les locaux construits, la CCFM les met à la disposition de l'entreprise sous forme de crédit-bail. Grâce aux loyers perçus, la CCFM recouvre les investissements qu'elle a consentis ainsi que les prêts qu'elle a contractés, le cas échéant. Ce dispositif permet de faire bénéficier aux entreprises d'une aide directe en matière d'investissement immobilier. De locataire, l'entreprise pourra au terme du crédit-bail devenir alors propriétaire à part entière du local.

Il s'agit donc pour la CCFM de conforter cette politique d'accompagnement économique et répondre aux demandes d'implantation d'unités artisanales, industrielles ou tertiaires de taille moyenne, au sein des zones d'activités communautaires, afin d'offrir un environnement économique favorable aux entreprises qui souhaitent s'y installer.

## Stimuler le développement des entreprises

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Créer un espace de coworking



En France, il existe désormais des centaines d'espaces de coworking. Cela correspond à une nouvelle forme d'organisation du travail, utilisée par certaines catégories de professionnels, et qui place Internet au cœur des process.

Le coworking s'adapte particulièrement aux travailleurs indépendants (freelance), aux personnes fonctionnant en télétravail, ou aux autoentrepreneurs. Il s'agit le plus souvent de professionnels issus du web, de la communication, de l'architecture, du marketing et du journalisme, même si le coworking vise toutes les catégories de métiers.

Les petites entreprises peuvent également faire appel aux espaces de coworking pour des raisons économiques.

Les espaces de travail optimisés pour le coworking peuvent répondre à différents fonctionnements. Certains sont loués par des entreprises pour leurs salariés, d'autres animés par des collectivités pour créer de nouveaux environnements économiques, d'autres encore sont créés et animés par des sociétés privées. Les grands principes restent toujours la mutualisation des ressources, le partage des expériences et des expertises, la compétitivité, la créativité.

On parle aussi de tiers-lieux, c'est-à-dire de nouveaux espaces de rencontres et de collaboration entre des personnes qui ne seraient pas forcément amenées à se rencontrer dans d'autres circonstances. Dans des espaces de coworking, il n'est pas rare en effet de voir des professionnels d'horizons tout à fait différents qui profitent d'une infrastructure commune, voire qui font émerger de nouveaux projets collectifs.

## Moderniser le potentiel d'accueil des activités économiques

### ACTIONS

#### Valoriser et développer les zones d'activités communautaires



### OBJECTIFS

Les zones d'activités sont des territoires dédiés à l'activité économique des entreprises. Elles sont souvent mises à l'écart, comme si l'activité était nécessairement une nuisance pour la vie quotidienne des villes. L'absence de qualité de leurs aménagements renforce bien souvent cette image de rejet. Dans le paysage, leur perception est rarement attractive, et la question de requalifier, ou même de créer une nouvelle zone, est un véritable challenge pour les collectivités. Il est important de se réappropriier ces espaces afin que les enjeux économiques et d'aménagement soient abordés dans un même élan de développement et de qualité.

Une zone d'activités existante peut être vieillissante dans sa forme, mais encore dynamique dans son activité. La requalification est alors le moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image. C'est aussi le moment d'introduire d'éventuels nouveaux usages afin de renforcer la position de la zone dans son territoire.

#### Sur les zones d'activités économiques situées en périphérie, il s'agit de :

- Conserver la possibilité de maintenir et d'accueillir des activités industrielles « lourdes » hors des tissus urbains ;
- Renforcer la qualité des zones d'activités en relation avec les besoins spécifiques des entreprises (infrastructures de transport de marchandises, de personnes, de données numériques);
- Poursuivre la politique d'immobilier d'entreprises sous forme d'« ateliers-relais » afin de capter des entreprises sur le territoire, dans l'objectif de pérenniser leur implantation locale ;
- Se donner les moyens, par la densité des entreprises et des emplois, d'équiper et d'animer ces lieux de travail de services dédiés : crèches et restauration collective, par exemple

La requalification des espaces à vocation économique situés dans le tissu urbain, doit principalement porter sur leur capacité à interagir avec les autres fonctions économiques urbaines (commerces et services) dans le cadre de l'aménagement d'une continuité physique de la ville dans ces espaces.

## Moderniser le potentiel d'accueil des activités économiques

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Valoriser et développer les zones d'activités communautaires (suite)



Les disponibilités foncières en matière de développement économique deviennent de plus en plus rares au sein de l'intercommunalité. La présence de friches industrielles assure un potentiel de développement, mais il s'agit d'espaces difficilement mobilisables à court terme en raison des nombreuses contraintes qu'ils intègrent (pollution de sols, présence d'espèces protégées, intégration dans le tissu urbain, coûts de réhabilitations élevés des bâtiments...).

Face à ce constat, la CCFM s'attachera à mobiliser ses ressources au travers de différentes actions permettant de **pérenniser les zones d'activités existantes et d'en développer de nouvelles**, le cas échéant.

Il s'agira notamment de :

- Réaliser un diagnostic exhaustif des disponibilités foncières sur le territoire intercommunal encore disponibles sur le territoire intercommunal, en tenant compte :
  - Des contraintes environnementales ;
  - Des espaces sujets à la remontée de la nappe ;
  - De l'intérêt de créer une nouvelle zone pour l'accueil des entreprises ;
  - De privilégier l'entretien et la requalification des zones existantes...
- Réaliser une étude sur les nouvelles orientations à donner à l'intercommunalité en matière de développement économique et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement endogène et exogène des entreprises du territoire communautaire.
- Organiser des rencontres régulières entre élus et acteurs économiques du territoire, par exemple à la salle Gouvy, pour promouvoir les zones d'activités « Journée du développement territorial ».

## Accompagner les initiatives locales

### ACTIONS

#### Encourager le tourisme de proximité



#### Poursuivre le soutien à l'investissement des petits commerces

### OBJECTIFS

Le tourisme de proximité est un tourisme « à taille humaine » qui fait partager une expérience émotionnelle du territoire aux visiteurs. Des outils communs aux différents acteurs (comités départementaux du tourisme, offices de tourisme, professionnels privés – hébergeurs, restaurateurs, etc.) rendent possible la remontée des émotions sur l'ensemble du territoire. Grâce à cette connaissance, il est ensuite possible de développer une affinité entre le visiteur et la destination. Le maintien, voire le renforcement, des actions de l'office de tourisme, mais également un outil comme le journal communautaire, apparaissent à ce titre essentiels.

Les espaces naturels fréquentés de la CCFM constituent des espaces de loisirs de proximité et non des destinations touristiques. La CCFM devra ainsi promouvoir un tourisme adapté, respectueux des espaces et des hommes, c'est-à-dire en dehors de très grandes infrastructures. Ce constat conduit à privilégier les projets de valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique prenant appui notamment sur l'aménagement de la Carrière de Freyming-Merlebach. La CCFM souhaite aussi encourager la mutualisation des moyens, la promotion et la coordination du tourisme à l'échelle de la Moselle-Est.

Dans le but de favoriser l'investissement de reprise ou de création de petits commerces de proximité sur son territoire, la CCFM a mis en place un fonds de soutien à l'investissement des petits commerces. Il s'agit d'une subvention versée aux commerces en création ou reprise, situés en centre-bourg ou présentant un intérêt de revitalisation d'un quartier concerné.

**Les dépenses éligibles sont les travaux d'investissement liés au local, hors matériel roulant et à l'exception des commerces ambulants.** Sont exclus du dispositif :

- Les projets situés en zones industrielles, artisanales ou commerciales ;
- Les SCI, les moyennes et grandes surfaces alimentaires, la restauration rapide ou à emporter.

Le taux maximum accordé s'élève à 30 % (20 % pour les déménagements ou les extensions). **Le plafond d'aide est de 11 000 €.**

## Accompagner les initiatives locales

### ACTIONS

### OBJECTIFS

#### Créer un poste de « Chargé à la revitalisation du territoire »

Le « Chargé à la revitalisation du territoire » accompagne et instruit les projets d'implantation, de création et de développement des entreprises à l'échelle locale. Il organise et met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des projets d'entreprises. Il assure la promotion économique du territoire et en commercialise l'offre de services.

#### Les activités du « Chargé à la revitalisation du territoire » :

- Élaboration de propositions en matière d'accueil et d'aide aux entreprises ;
- Assistance et conseil auprès des élus en matière de développement économique ;
- Assistance à la rédaction / élaboration de documents territoriaux stratégiques (ex : programme « Petites Villes de demain ») ;
- Information aux chefs d'entreprises et porteurs de projets ;
- Instruction des projets : création, implantation, développement ;
- Visites régulières des entreprises et maintien du lien ;
- Développement et animation des partenariats et réseaux professionnels ;
- Gestion administrative et budgétaire des projets.

#### Les savoirs et savoir-faire du « Chargé à la revitalisation du territoire » :

- Analyse de l'environnement socio-économique ;
- Recensement des prestations en faveur des entreprises ;
- Analyse des demandes et besoins des entreprises ;
- Réalisation d'argumentaires techniques pour arbitrer et opérer des choix ;
- Alerte sur les risques ;
- Conseil aux créateurs d'entreprises et aide à la définition de leurs projets ;
- Présentation des caractéristiques du territoire et du dispositif d'aide aux entreprises ;
- Participation à la mise en relation avec les partenaires locaux ;
- Bonne connaissance des collectivités territoriales, des entreprises, des institutions économiques et technologiques, des réseaux d'entreprises... ;
- Aptitude à la conduite de projets.

# ► ANNEXE

## Chapitre 3.

## ► OBLIGATOIRES

- Le développement économique :
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques ;
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- L'aménagement du territoire :
  - L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, tel que le déploiement d'un réseau en fibre optique FTTH ;
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est un outil de planification qui permet de mettre en cohérence les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements urbains, et d'implantation commerciale et ainsi de fixer les grandes orientations de l'aménagement du territoire pour les 15 ou 20 prochaines années.
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
  - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
  - Entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac, plan d'eau ;
  - La défense contre les inondations ;
  - La protection et restauration des sites ;
- L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- L'assainissement

## ► OPTIONNELLES

- La politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées (PLH, OPAH, NPNRU)
- La politique de la ville
- La création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- La construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

## ► FACULTATIVES

- L'organisation de la mobilité, à l'exception des services de transports régionaux préexistants (scolaires, interurbains...) ;
- La politique de la santé d'intérêt communautaire :
  - Élaboration du contrat local de santé ;
  - Attribution d'aides pour l'installation ou la reprise de locaux professionnels de santé ;
  - Construction ou subventionnement d'infrastructures et équipements publics sanitaires pour le maintien des services (ex : maison de santé...).
- La télédistribution
- L'étude et la création de pistes cyclables et chemins de randonnées
- La mise en œuvre et la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- La création, acquisition, gestion et exploitation d'infrastructures et réseaux de communication électroniques

# CONNEXION

*Freyming-Merlebach*

 Arobase Design & Communication / [www.arobase-design.fr](http://www.arobase-design.fr) / [contact@arobase-design.fr](mailto:contact@arobase-design.fr) / 03 87 93 24 37



**CONNEXION**  
*Freyming-Merlebach*